

# Innoviris : Applied PhD 2026

## Objectifs

L'appel Applied PhD vise à financer des thèses de doctorat appliquées via un partenariat entre le secteur académique et le secteur privé, public ou non marchand de la **Région de Bruxelles-Capitale**. Il finance des projets de **collaboration** entre deux entités (il ne s'agit donc pas d'un projet de recherche pure ou d'un projet de développement).

## Conditions d'éligibilité

L'organisme de recherche demandeur est une Haute Ecole ou un Centre de Recherche associé et a au moins un siège implanté en Région de Bruxelles-Capitale.

L'entité partenaire (une entreprise, une instance publique, ou une organisation à but non-lucratif) a une autorité administrative dont au moins un siège d'exploitation est implanté en Région de Bruxelles-Capitale.

Le ou la candidat-e possède un diplôme permettant la réalisation d'un doctorat. Il/elle ne peut pas avoir été inscrit-e au doctorat avant l'introduction du projet.

Le/la chercheur-e preste au moins 50% du projet au sein de l'entreprise ou de l'autorité publique partenaire. Il/elle est encadré-e par un-e professeur-e ou chercheur-e confirmé-e de l'organisme de recherche, ainsi que par un-e superviseur-e de l'entreprise ou de l'autorité administrative.

## Budget

Le soutien financier couvre à 100% :

- les frais de personnel : bourse ou le salaire du/de la chercheur-euse
- les frais d'exploitation en rapport avec les travaux réalisés au sein de l'organisme de recherche
- les coûts des instruments et du matériel nécessaire au projet (amortissement) au sein de l'organisme de recherche
- des frais de sous-traitance (services externes, ...)
- des frais généraux (max. 10% des frais de personnel et d'exploitation)

Toutes les dépenses doivent faire l'objet de justificatifs et être approuvées par Innoviris.

Pour plus d'informations : <https://www.innoviris.brussels/fr/program/applied-phd>

## Bailleur de fonds

- **Innoviris**

## Propriété intellectuelle

- **Haute Ecole**

## Critères de sélection

L'évaluation des projets repose sur les critères suivants, d'importance égale :

- Innovation, défis et pertinence de la recherche ;
- Faisabilité du projet ;
- Adéquation du ou de la candidat-e au projet ;
- Encadrement et structures d'accueil ;

- Perspective de valorisation des résultats et impact potentiel de cette valorisation sur l'économie, l'emploi et l'environnement de la Région Bruxelloise.

Soumission : 18 août 2025

Durée : Chaque projet bénéficie d'un financement d'une durée de **48 mois maximum** (avec un go/no go à mi-parcours)

Porteur(s) : Haute  
Ecole

## Mots-clés

Agronomie Arts Appliqués Paramédicale  
Social Technique Economique

## Contacts SynHERA

- Julie TERACHE (terache.j@synhera.be)